



## COMUNIQUE OFFICIEL DE LA CONFERENCE EPISCOPALE CENTRAFRICAINE FACE A LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS

« ...Je te garderai à l'heure de l'épreuve... »  
(Ap 3,10).

Chers frères et sœurs dans le Christ,  
Et vous tous, hommes et femmes de bonne volonté,

Depuis quelques mois, le coronavirus (COVID-19) infecte des milliers de personnes partout dans le monde, causant de nombreuses victimes, une profonde affliction et un grand trouble au sein des populations. De l'enregistrement du premier cas le **14 mars** à ce jour, le Ministère de la Santé et de la population compte trois « cas importés » en Centrafrique.

Notre Dieu est le Dieu des vivants et non des morts (cf. Mt 22,32). Nous sommes les membres du Corps du Christ (1 Co 12,27) et le temple de l'Esprit Saint (cf. 1 Co 3,16). Le Seigneur nous exhorte à partager la joie et la peine de nos frères et sœurs (cf. Mt 25,31-46). Ainsi donc, nous sommes responsables de nous-mêmes, de notre prochain, voire de toute l'humanité.

En solidarité avec le Peuple de Dieu, nous, Evêques de Centrafrique, après avoir prié, consulté les spécialistes en matière de santé publique, recueilli l'avis des agents pastoraux et considéré les mesures prises par le Gouvernement dans la lutte contre le coronavirus, adoptons les mesures suivantes pour la pratique du culte à l'échelon national dans tous les neuf diocèses :

- Abstention aux baisers de paix ;
- Communion des concélébrants par intinction ;
- Réception de la sainte communion uniquement dans la paume des mains ;
- Suspension de toute aspersion à l'eau bénite ;
- Suspension de l'usage des bénitiers à l'entrée des églises ;
- Vénération de la croix par inclination.

Par ailleurs, nous recommandons le strict respect des mesures d'hygiène ci-après :

- Lavage des mains avec du savon ;
- Abstention aux salutations et aux accolades ;
- Présentation aux centres de santé en cas de toux, fièvre et difficultés respiratoires ;
- Les personnes présentant les signes de contamination doivent s'abstenir d'être en contact avec d'autres personnes ;
- L'obligation pour les prêtres, religieux et religieuses, les agents pastoraux et tous les fidèles ayant séjourné dans un pays touché par cette pandémie, de se mettre en quarantaine pendant quatorze jours.

Ces mesures seront renforcées conformément à l'évolution de l'émergence sanitaire et des orientations du Gouvernement pouvant aller jusqu'au confinement.

Nous vous exhortons à faire preuve de bon sens et à veiller à appliquer rigoureusement toutes ces consignes ainsi que toutes les mesures préventives préconisées par les autorités sanitaires, civiles et administratives.

Frères et sœurs dans le Christ,

Le monde est certes secoué par le coronavirus mais c'est Dieu qui a le dernier mot. Écoutons plus que jamais notre Seigneur nous dire : « Que votre cœur ne se trouble pas. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi » (Jn 14,1). Nous vous invitons tous à réciter à la fin de chaque célébration, la prière proposée par la Conférence Episcopale Centrafricaine.

Que la Vierge Marie, Notre Dame du Secours, qui connaît le poids de nos détresses, nous accompagne pendant ces moments difficiles, par sa puissante intercession.

Que Dieu vous bénisse !

**Bangui, le 21 mars 2020**

**Pour La Conférence Episcopale Centrafricaine**



**Mgr Bertrand-Guy-Richard APPORA-NGALANIBE**  
Vice Président

